

## Concours d'entrée DNSPM 2025

### Envoi des dossiers : jusqu'au 13 février 2025 à 23h59

En partenariat avec le CRR de Toulouse, l'Université Toulouse – Jean Jaurès, L'Orchestre National du Capitole de Toulouse, l'École Music'Halle et SMAC de la Région Occitanie, Toulouse Guitare et le festival Toulouse les Orgues.

### Procédure

**Inscriptions en ligne** : du 7 janvier au 13 février 2025 sur le site [www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

**Date limite d'envoi des dossiers complétés** : 13 février 2023, 23h59

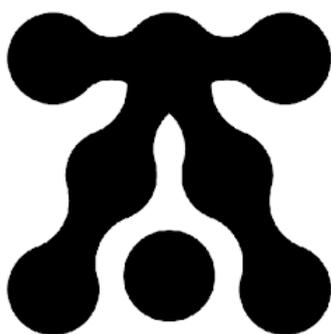
**Obligatoire** : pour déposer votre dossier et les documents pour le concours d'entrée vous devez disposer ou créer une adresse mail Gmail.

**Important** : Seul-es les candidat-es âgé-es au maximum de 30 ans au 31 décembre de la première année universitaire envisagée peuvent concourir.

**NB** : Tout dossier envoyé après cette date sera refusé.

Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les droits d'inscription au concours demeurent acquis pour l'institut et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

L'isdaT est un établissement d'enseignement supérieur dont les formations s'articulent conjointement avec une licence de l'université Toulouse – Jean Jaurès. **Néanmoins, vous n'avez pas à vous inscrire sur la plateforme Parcoursup pour candidater dans notre établissement.** L'inscription à l'université se fera ultérieurement, après admission dans l'établissement et selon des modalités spécifiques.



## 1. Documents à fournir pour les candidat-es français-es

Votre pré-inscription en ligne ne vaut pas inscription. Pour valider votre inscription, vous devez déposer votre dossier en une seule fois sur le lien suivant : <https://forms.gle/9frUmYDsTSFsBr6G8>

**Au plus tard le 13 février 2025 à 23h59.**

### 1.1. Documents à fournir pour les candidat-es français-es

Cette fiche de renseignements complétée (avec votre photo et votre signature), renommée à vos nom et prénom en format PDF (**Nom du fichier « Nom-Prénom-Fiche-de-Renseignements-DNSPM.pdf »**)

Une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso au format PDF (**Nom du fichier « Nom-Prénom-Carte-identite-DNSPM.pdf »**)

Votre diplôme du baccalauréat (ou diplôme équivalent) + relevé de notes / ou votre demande de dérogation au baccalauréat (cf annexe 2), accompagnée des justificatifs nécessaires (attestations, certificats), au format PDF (**Nom du fichier « Nom-Prénom-Diplômes-DNSPM.pdf »**)

Votre DEM complet **ou** DNOP dans la discipline présentée au concours / ou votre demande de dérogation au DEM **ou** DNOP en cours (cf. annexe 1), accompagnée des justificatifs nécessaires (attestations, certificats) au format PDF **ou** un certificat de scolarité en CPES attestant l'inscription en Classe Préparatoire aux Études Supérieures CPES en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. (**Nom du fichier « Nom-Prénom-DEM-DNSPM.pdf »**)

Si parcours universitaire antérieur : vos relevés de notes de chaque semestre en licence ou master, et des diplômes s'il y a lieu, au format PDF (**nom du fichier « Nom-Prénom-Licence-DNSPM.pdf »**)

Une lettre de motivation au format PDF (**nom du fichier « Nom-Prénom-Lettre-de-motivation-DNSPM.pdf »**)

Le reçu de règlement des droits d'inscription d'un montant de 54 euros au format PDF (**nom du fichier « Nom-Prénom-Reçu-paiement-DNSPM.pdf »**)

## 2. Démarches et documents à fournir pour les candidat-es de l'UE et hors UE

### 2.1. Démarches d'admission préalables

Les étudiant-es ayant passé leurs diplômes musicaux à l'étranger doivent fournir une traduction des diplômes faite par un traducteur assermenté et, pour les études générales, une attestation de niveau d'études délivrée par le centre ENIC-NARIC France (tél : +33 (0)1 45 07 63 21 / e-mail : enic-naric@ciep.fr). Candidat-es hors UE : se renseigner très rapidement auprès du « Pôle des étudiants étrangers » de l'Université Toulouse – Jean Jaurès concernant les démarches administratives préalables. :

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/international/pole-des-etudiants-etrangers-6669.kjsp>

**Test de langue française obtenu :**

Oui

Non

Si oui :

DELF niveau B2

TEF niveau 4

TCF niveau B2

TEF Niveau B4

Autre, précisez :

\_\_\_\_\_

**2.2 Documents à fournir pour les candidat-es de l'UE et hors UE :**

Une version pdf de la traduction officielle et assermentée du diplôme équivalent au baccalauréat français + relevé de notes, **(Nom du fichier « Nom-Prenom-Diplômes-DNSPM.pdf »)**

Une photocopie de votre pièce d'identité/passeport recto/verso au format PDF **(Nom du fichier «Nom-Prenom-Carte-identite-DNSPM.pdf»)**

Une version pdf de la traduction officielle et assermentée de l'équivalent du DEM, ou du DNOP, ou de la licence de musicologie ou un certificat de scolarité en CPES attestant l'inscription en Classe Préparatoire aux Études Supérieures CPES en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année. **(Nom du fichier « Nom-Prenom-DEM-DNSPM.pdf »)**

Une version pdf pour les études générales, une attestation de niveau d'études délivrée par le centre ENIC-NARIC France. **(Nom du fichier « Nom-Prenom-ENIC-NARIC.pdf »)**

Tél. : +33(0)1 45 07 63 21, e-mail : enic-naric@ciep.fr)

Une version pdf pour les candidat-es de nationalité étrangère de pays non francophones, fournir un justificatif de test de langue française de niveau B2 **(Nom du fichier « Nom-Prenom-B2.pdf »)**

Une lettre de motivation au format PDF en Français.

**(Nom du fichier « Nom-Prenom-Lettre-de-motivation-DNSPM.pdf »)**

Le reçu de règlement des droits d'inscription d'un montant de 54 euros **(Nom du fichier « Nom-Prenom-Recu-paiement-DNSPM.pdf »)**

**3. Coursus en cours et validation définitive**

Pour les candidat-es en classe de terminale et/ou en cours de DEM – DNOP sans inscription en classe de CPES, la réussite au concours d'entrée ne sera valide que sur présentation des diplômes obtenus.

**Une commission de recevabilité étudiera l'ensemble des dossiers. À l'issue de celle-ci, une confirmation de participation au concours d'entrée vous sera envoyée par mail mi-mars.**

#### 4. **Frais concours à payer avant le 13 février 2025**

Le règlement des frais d'inscription au concours d'entrée est de **54 euros** (pas de tarif différent pour les boursier-es).

Pour le paiement vous devez faire une demande à l'adresse [regie@isdatt.fr](mailto:regie@isdatt.fr) (pas de virement) pour effectuer un paiement en ligne uniquement en précisant bien **(Nom-Prénom-concours-d'entrée-DNSPM-Unité-Musique)**

À réception de votre paiement, **un reçu vous sera remis par mail par la régie** qu'il faudra impérativement joindre à votre dossier d'inscription.

Pour toutes questions financières, vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante : [regie@isdatt.fr](mailto:regie@isdatt.fr)

#### 5. **Épreuves instrumentales ou vocales domaine classique à contemporain et Direction d'Ensembles Instrumentaux**

- 1er tour par vidéo : envoyer à l'isdatt le lien d'une vidéo (publiée sur YouTube en non référencé) d'une durée entre 10 et 12 minutes lors de la pré-inscription en ligne. Respecter les modalités et programmes spécifiques demandés par discipline.
- 2e tour présentiel du 14 au 18 avril 2025 : exécution instrumentale ou vocale d'un programme d'une durée entre 18 et 20 minutes, choisi parmi un programme défini par discipline, qui peut être consulté sur le site à partir du jour de début des pré-inscriptions. Les épreuves auront lieu au CRR de Toulouse, 17 rue Larrey, 31000 Toulouse ou à l'antenne La Vache du CRR de Toulouse, 4 rue Marguerite Duras 31200 Toulouse.

Les convocations vous seront envoyées par mail la **3ème semaine de mars** avec les jours et horaires de passage qui ne pourront être modifiés.

**Programme par discipline téléchargeable sur le site [isdatt.fr](http://isdatt.fr).**

**Résultats communiqués uniquement sur le site [isdatt.fr](http://isdatt.fr) le 30 avril 2025.**

#### 6. **Épreuves instrumentales ou vocales domaine Musiques Actuelles Amplifiées – sur 2 tours**

##### **Premier tour en vidéo :**

Vidéo à envoyer à [musique@isdatt.fr](mailto:musique@isdatt.fr) au plus tard le 13 mars 2025 : 12 min maximum d'un programme éclectique qui permettra au jury d'apprécier les qualités techniques, instrumentales et l'investissement dans l'interprétation. Le-la candidat-e se présentera en groupe pour ce programme.

##### **Deuxième tour en présentiel :**

Les épreuves des concours d'entrée 2023 en DNSPM sont les suivantes :

- 5 à 7 min en solo, avec une composition personnelle et une improvisation
- Épreuve de déchiffrage : mise en loge d'une durée de 10 minutes pour préparer une pièce à interpréter.
- 10 minutes d'entretien

### 6.1. Votre accompagnateur·trice – partitions jury

Les candidat-es peuvent se faire accompagner pour le **concours DNSPM**, soit par un-e accompagnateur·trice de leur choix, soit par l'accompagnateur·trice de l'isdaT.

Souhaitez-vous être accompagné-e par un-e accompagnateur·trice de l'isdaT :

Oui

Non

Si oui, les candidat-es auront la possibilité de répéter avec les accompagnateurs·trices de l'isdaT (20 minutes maximum).

Si oui, merci de nous envoyer les partitions pour un-e accompagnateur·trice de l'isdaT avec les parties piano, en format pdf par mail à l'adresse suivante :

[musique@isdat.fr](mailto:musique@isdat.fr) (Nom du fichier « **Nom-Prénom-Oeuvres-Auteur-DNSPM.pdf** »)

### 6.2. Demande d'aménagement d'épreuves pour les candidat-es présentant un handicap

Vous pouvez demander un aménagement d'épreuves dans le cas où vous auriez un handicap reconnu ne vous permettant pas de concourir selon les modalités indiquées dans les programmes des concours.

Votre demande sera étudiée par une commission qui déterminera les modalités de votre participation aux épreuves des concours d'entrée.

Les aménagements peuvent porter sur les conditions techniques de déroulement des épreuves, l'octroi de temps supplémentaire et/ou de pauses, des adaptations ou dispenses d'épreuves. Merci de faire une demande à Audrey DEJAMMES, secrétariat pédagogique musique par e-mail : [musique@isdat.fr](mailto:musique@isdat.fr) qui vous fournira le document en retour.

## À compléter

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° Portable \_\_\_\_\_

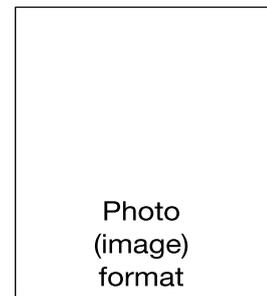


Photo  
(image  
format  
PDF)

### Disciplines : instrumentiste-chanteur- Direction d'Ensembles Instrumentaux

<u>Domaine Musical</u>	<u>Option</u>
Musiques classiques à contemporaines	Alto Chant Clarinette Contrebasse Flûte traversière Guitare Hautbois Orgue Piano Piano-Accompagnement Percussion Saxophone Trompette Trombone Violon Violoncelle
Musiques Actuelles Amplifiées	<b>Quel instrument :</b> _____
Direction d'Ensembles Instrumentaux	

#### 1. Choix du·de la professeur·e de perfectionnement

La liste des enseignant·es et leurs biographies figurent sur le site Internet [isdat.fr](http://isdat.fr)

1<sup>er</sup> vœu : \_\_\_\_\_

(Préciser nom et prénom du·de la professeur·e) :

2<sup>e</sup> vœu : \_\_\_\_\_

(Préciser nom et prénom du·de la professeur·e) :

Sans préférence





**6. Votre programme (se référer au site [www.isdat.fr](http://www.isdat.fr) pour connaître le programme par discipline)**

**IMPORTANT** : Le jury pourra pénaliser les candidat·es dont le programme ne respectera pas les consignes demandées dans le programme téléchargeable sur le site isdat.fr

**NB** : Le·la candidat·e devra prévoir **2 jeux de partitions de son programme complet** pour le jury.

Œuvres présentées	Auteur·e	Mouvement	Durée	Accompagnateur·trice piano isdaT Oui – Non
1.				
2.				
3.				
4.				

## 7. Validation du dossier d'inscription

**Nom du·/ de la candidat·e :** \_\_\_\_\_

**J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.**

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature (Nom et prénom)**

**NB : Tous les champs sont obligatoires. Le dossier d'inscription doit être accompagné des pièces justificatives demandées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

L'institut supérieur des arts et du design de Toulouse recueille vos données afin de traiter votre demande d'inscription. Les données collectées, conservées pendant 1 an, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse et de l'Université Toulouse – Jean Jaurès et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD).



